



Investissement Socialement Responsable

Notre façon d'investir n'est pas seulement une question d'argent

La performance financière d'une entreprise peut être affectée par une mauvaise prise en compte des facteurs de développement durable. Ainsi, pour être pérenne, **la création de richesse doit se doubler du respect d'un certain nombre de valeurs.**

Génération de placements en plein essor (+ 37,5 % en un an pour l'épargne salariale ISR⁽¹⁾), **l'Investissement Socialement Responsable (ISR)** permet d'investir dans des entreprises cotées, en associant à des critères financiers classiques des critères de nature sociale, environnementale et de gouvernance d'entreprise.

Conciliant recherche de performance financière et respect de ces critères, **l'ISR s'adresse aux entreprises et aux salariés souhaitant que leurs investissements soient porteurs de sens.**

Respectivement n°1 de la tenue de comptes et n°2 de la gestion d'actifs d'épargne salariale en France⁽²⁾, Natixis Interépargne et Natixis Asset Management ont associé leurs expertises complémentaires dès 2002 pour créer « Impact ISR », une gamme de placements d'épargne salariale socialement responsables.

Notre approche : conviction et engagement

Pionnier et leader de l'investissement socialement responsable et solidaire, Natixis Asset Management place l'ISR au coeur de sa culture de gestion.

Notre expertise en quelques données clés :

- Une expérience de plus de 25 ans en gestion ISR et solidaire
- 9,6 milliards d'euros d'actifs⁽³⁾ gérés en ISR
- Un des leaders de la gestion ISR en France et en Europe
- N°2 de l'épargne salariale ISR labellisée⁽⁴⁾
- N°1 en gestion solidaire avec près de 32 % de parts de marché⁽⁵⁾
- N°1 de l'épargne salariale solidaire avec 47 % de parts de marché⁽²⁾
- L'une des plus importantes équipes françaises de recherche et de gestion ISR⁽⁶⁾

Notre approche ISR

Convaincue de l'apport de la dimension extra-financière dans les stratégies d'investissement, Natixis Asset Management a développé **une expertise pointue et diversifiée sur les différentes formes de l'ISR :**

Sélection ESG : investissement dans des sociétés présentant, au sein de leur secteur, un profil attractif à la fois sur le plan extra-financier au regard des pratiques ESG (Environnemental, Social/Sociétal ou de Gouvernance) et sur le plan financier.

Thématique : investissement dans les entreprises dont l'activité est corrélée à une ou plusieurs thématiques de développement durable. Par exemple, Avenir Changement Climatique investit dans les sociétés qui contribuent à atténuer les effets du changement climatique ou à s'y adapter.

Solidaire : financement de projets issus de l'économie solidaire.

Depuis 1984, Natixis Asset Management a développé une offre complète de fonds ISR couvrant toutes les classes d'actifs et les principales approches de l'ISR.

(1) Source : Marché ISR français 2011 - Enquête réalisée par le centre de recherche ISR de Novethic - Avril 2012. - (2) Source : AFG au 31/12/2011. - (3) Source : Natixis Asset Management au 30/06/2012, en fonds ouverts, dédiés et épargne salariale. - (4) Source : Rapport d'activité du Comité Intersyndical de l'épargne salariale - 30/06/2011. - (5) Source : Edition 2012 du baromètre professionnel des finances solidaires de Finansol (association professionnelle visant à développer la solidarité dans l'épargne et la finance). - (6) Source : Natixis Asset Management 2012.

Les bénéfices pour l'entreprise et ses salariés

Pour l'entreprise : un engagement social pérenne

Mettre en place un dispositif d'épargne salariale constitue en soi une démarche socialement responsable vis-à-vis des salariés. En y intégrant des placements ISR, l'entreprise conforte son rôle social et trouve une réponse à ses exigences de performance durable.

Un dialogue social renforcé

La gestion socialement responsable répond aux attentes des partenaires sociaux qui ont créé le **Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES)** en 2002. Sa mission consiste à labelliser les gammes de placements socialement responsables selon des critères de sélection rigoureux. Ce label est accordé chaque année à la gamme Impact ISR depuis 2002⁽⁷⁾.

Une réponse à la problématique de la retraite

En intégrant un ou plusieurs placements ISR dans son PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif), l'entreprise offre un nouvel atout à ses salariés pour le financement de leur retraite complémentaire. En effet, la constitution d'une épargne retraite s'effectue dans la durée. En combinant la prise en compte de critères financiers et extra-financiers dans le processus de sélection des titres, la gestion socialement responsable vise une **meilleure évaluation du risque à long terme pour une performance durable, adaptée à l'horizon retraite.**

(7) À ce jour, sont labellisés par le CIES les compartiments Impact ISR Performance, Impact ISR Dynamique, Impact ISR Croissance, Impact ISR Équilibre, Impact ISR Rendement Solidaire, Impact ISR Oblig Euro et Impact ISR Monétaire.

Pour les salariés : un investissement porteur de sens

L'ISR permet aux épargnants de jouer un rôle plus responsable et actif dans l'économie, sans pour autant renoncer à la performance financière. L'approche ISR permet en effet de mieux évaluer certains risques spécifiques (tel le risque de réputation) et d'identifier des investissements à fort potentiel (énergies renouvelables...).

Des moyens de contrôle diversifiés

Outre les Conseils de Surveillance composés majoritairement de représentants des salariés, le **Comité de Suivi du CIES** assure le contrôle global des compartiments d'Impact ISR.

Une gestion plus transparente

Natixis Asset Management et Natixis Interépargne réalisent une communication claire et transparente sur leur démarche ISR. Elles ont ainsi développé le **1^{er} reporting extra-financier** portant sur la gestion de l'épargne salariale ISR, diffusé mensuellement aux épargnants, et Natixis Asset Management a adhéré au **Code de transparence de l'Association Française de Gestion et du Forum de l'Investisseur Responsable.**



ZOOM sur

NOTRE FONDS THÉMATIQUE Avenir Changement Climatique⁽⁸⁾

Le changement climatique et ses conséquences font partie des réflexions de Natixis Asset Management pour accompagner durablement ses clients.

C'est dans cette démarche qu'a été conçu le FCPE Avenir Changement Climatique, fonds de fonds thématique⁽⁹⁾, principalement investi en actions de sociétés internationales contribuant à atténuer les effets du changement climatique ou à s'y adapter. Il se caractérise par une approche extensive de la thématique « changement climatique », permettant d'investir dans de nombreux secteurs regroupés en 3 grands thèmes :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

(8) Avenir Changement Climatique est disponible au sein de la gamme Avenir. - (9) L'actif de Avenir Changement Climatique est investi en parts du FCP « Natixis Impact Life Quality » à thématique « Environnement et Santé » et en actions du compartiment « Impact Funds – Climate Change » de la SICAV Impact Funds à thématique « Changement Climatique ».

Le +

un Comité Scientifique indépendant

Afin d'éclairer les équipes de gestion sur les enjeux du changement climatique et d'enrichir les thématiques d'investissement, Natixis Asset Management a constitué un comité scientifique. Présidé par Carlos Joly⁽¹⁰⁾, il est composé d'experts indépendants aux profils complémentaires, reconnus dans la sphère du changement climatique.

(10) Carlos Joly, spécialiste des investissements ISR, co-préside le groupe des experts qui a notamment rédigé les PRI – Principes de l'Investissement Responsable pour les Nations Unies.

Impact ISR : une gamme permettant d'investir dans les sociétés européennes aux comportements socialement responsables

Huit profils d'investissement complémentaires

La gamme Impact ISR s'articule autour de 8 compartiments composant le FCPE Impact ISR et couvrant l'ensemble des profils de risque et horizons de placement.

Fonds Communs de Placement d'Entreprise Impact ISR	Composition (Allocation stratégique d'actifs) ⁽¹¹⁾				Durée de placement recommandée ⁽¹²⁾	Classification AMF	Indicateur de risque et de rendement ⁽¹³⁾
	Actions européennes	Obligations européennes	Monétaire	Titres solidaires			
Impact ISR Performance	100 % 100 % MSCI Europe				≥ à 5 ans	Actions internationales	7
Impact ISR Dynamique	85 % 85 % MSCI Europe + 15 % Barclays Euro Aggregate				≥ à 5 ans	Actions internationales	6
Impact ISR Croissance	70 % 70 % MSCI Europe + 30 % Barclays Euro Aggregate				≥ à 5 ans	Actions internationales	6
Impact ISR Équilibre	50 % 50 % MSCI Europe + 50 % Barclays Euro Aggregate				≥ à 5 ans	Diversifié	5
Impact ISR Rendement Solidaire	25 % 25 % MSCI Europe + 35 % Barclays Euro Aggregate + 35 % EONIA + 5 % Titres solidaires				≥ à 5 ans	Diversifié	4
Impact ISR Protection 90	0 - 40 % 60 - 100 % Pas d'indice de référence				N / A	Diversifié	4
Impact ISR Oblig Euro	100 % 100% Barclays Capital Euro Aggregate 500MM				≥ à 2 ans	Obligations et autres titres de créances libellés en euros	3
Impact ISR Monétaire⁽¹⁴⁾	100 % 100 % EONIA				≥ à 3 mois	Monétaire euro	1

Elle est investie en titres sélectionnés selon des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Cette sélection extra-financière permet de constituer l'univers d'investissement et intervient en amont de l'analyse financière.

Natixis Asset Management a mis en place une méthodologie de notation propre et rigoureuse qui s'appuie sur une recherche interne quantitative et qualitative et sur des agences de notation.

Une opinion est attribuée sur les trois piliers Environnement, Social/Sociétal, Gouvernance pour chaque valeur.

(11) Allocation au 30/06/2012. - (12) La durée de placement recommandée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs. - (13) L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un OPCVM par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur doit être mis à jour tous les 4 mois, le cas échéant. Les caractéristiques, les risques et les frais sont mentionnés dans la notice d'information/le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCPE. (14) Un très faible niveau des taux d'intérêt monétaires est susceptible d'entraîner une baisse structurelle de la valeur liquidative de l'OPCVM.

ZOOM sur

LE FONDS SOLIDAIRE Impact ISR Rendement Solidaire

La particularité d'Impact ISR Rendement Solidaire est d'être investi à hauteur de 5 à 10 % de son actif en titres émis par des entreprises solidaires. Ces investissements sont réalisés au travers d'un fonds innovant, le FCPR Natixis Solidaire, dédié à la gestion des titres solidaires des FCPE de Natixis Asset Management. Conçu spécialement pour investir dans des structures à fort contenu social et/ou environnemental, il soutient ainsi une **diversité de projets en faveur de l'insertion et de l'emploi, de l'accès au logement social, de l'humanisme et du respect des droits sociaux.**

Impact ISR Rendement Solidaire est **labellisé par Finansol**, association spécialisée dans la promotion de l'investissement solidaire.

Ce label vise à donner une garantie de transparence, d'éthique et de solidarité aux produits d'épargne qu'il distingue. Ces critères concernent l'utilisation de l'épargne ou de ses revenus et la transparence dans sa gestion. Une partie de cette épargne doit ainsi être employée en faveur de projets solidaires et les épargnants doivent être tenus informés des activités menées grâce à leurs souscriptions. Ceci implique un suivi permanent des produits, assuré par le Comité indépendant du label Finansol.



Le label Finansol garantit la solidité et la transparence des produits d'épargne
www.finansol.org

ZOOM sur

NOTRE FONDS ISR À CAPITAL PROTÉGÉ Impact ISR Protection 90

Premier FCPE à capital protégé socialement responsable, Impact ISR Protection 90 permet de combiner **approche socialement responsable, recherche de performance et protection des sommes investies.** Il offre aux épargnants la possibilité de participer à la hausse d'un ou plusieurs marchés financiers tout en bénéficiant d'une double protection⁽¹⁵⁾:

- une protection de 90 % du capital investi⁽¹⁶⁾
- la garantie que chaque valeur liquidative établie sera au moins égale à 90 % de la plus haute valeur liquidative historique.

(15) Sur la période couverte par la garantie (du 04/12/2009 au 04/12/2017 inclus). - (16) Hors commissions de souscription et prélèvements sociaux.

L'originalité

de notre démarche **ISR**

par Hervé GUEZ, Responsable de la recherche extra-financière de Natixis Asset Management

Nous avons fait le choix d'une **gestion ISR de conviction**, ce qui nécessite des ressources humaines adéquates. Ainsi, nous disposons d'une équipe de 11 analystes spécialisés sur les critères extra-financiers. Ces spécialistes éclairent les équipes de gestion sur les enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance), spécifiques à chaque secteur économique, et fournissent des évaluations sur les piliers E, S et G par société. Fortes de ces analyses, les équipes de gestion font leur sélection de valeurs, au sein de l'univers de sociétés jugées « éligibles » sur le plan ESG.

Voulant dépasser les approches «best in class», nous avons élaboré une méthodologie d'analyse extra-financière absolue assumant des disparités sectorielles marquées. Ainsi, les valeurs dont les activités sont bien positionnées au regard des enjeux du développement durable seront en moyenne mieux notées que le reste de l'univers. Notre approche pragmatique n'est ni dogmatique (aucune exclusion sectorielle a priori), ni cynique, toutes les activités n'offrant pas les mêmes risques et opportunités au regard des enjeux du développement durable.

Outre son intégration dans les décisions d'investissement socialement responsable cette analyse est le support indispensable à

- notre politique d'engagement en vue d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques,
- et l'exercice éclairé des droits de vote en Assemblée générale.

Expertise, moyens humains, méthodologie d'analyse transparente, et primauté de l'extra-financier sur le financier sont les enjeux que notre recherche extra-financière veut relever au service d'un ISR de conviction.

« Est-ce que l'ISR crée de la valeur ?

Fukushima, Macondo⁽¹⁷⁾, risques psychosociaux au travail, manquements à l'éthique des affaires... **nous pourrions multiplier les exemples de sous-performance extra-financière ayant conduit à une sanction financière.**

Pourtant, les analyses financières traditionnelles n'intègrent que rarement les critères extra-financiers dans leurs modèles de valorisation et d'appréciation du risque. Outre les limites intrinsèques venant du manque de données pertinentes, nous voyons à cela deux raisons plus fondamentales : **l'analyse extra-financière et le souci des générations futures reposent sur des fondements éthiques, qui non seulement ne sont pas réductibles à leurs éventuels impacts financiers, mais aussi qui priment sur les considérations financières à court terme.**

Qu'une meilleure compréhension des enjeux ESG puisse éclairer les analystes financiers et leur permettre d'ajuster au mieux leurs méthodologies d'analyse, cela est souhaitable, et c'est ce à quoi nous travaillons dans une logique de diffusion et d'intégration progressive. Pour autant, ce serait une erreur que de vouloir enfermer l'analyse extra-financière dans une logique de matérialité financière. Nous ne sommes pas naïfs : non seulement les risques extra-financiers sont souvent de nature extrême, et de ce fait difficilement modélisables, mais surtout des pans entiers de l'analyse extra-financière ne sont pas encore monétisables.

Il convient donc de ne pas renverser l'ordre des choses : **la performance extra-financière se traduira par une performance financière**, non pas en sélectionnant les enjeux ESG dits matériels, mais **parce que les changements physiques, comportementaux et réglementaires à l'œuvre feront que les dirigeants et les entreprises performants sur les enjeux ESG seront les gagnants de demain.** Bien évidemment, dans les décisions d'investissements, l'analyse financière fondamentale complète la recherche extra-financière afin de construire des fonds ISR de haute qualité ESG et performants.

(17) Fuite de pétrole survenue en 2010 dans le golfe du Mexique.

LES RISQUES

Les principaux risques auxquels les FCPE solidaires exposent l'investisseur sont les suivants :

- **Risque actions** : il s'agit du risque de baisse des actions, lié à l'exposition du portefeuille en actions. La valeur liquidative des FCPE investis sur cette classe d'actifs peut être amenée à baisser dans une période de recul des marchés actions.
- **Risque de taux** : il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. La valeur liquidative des FCPE investis sur cette classe d'actifs peut être amenée à baisser dans une période de hausse des taux d'intérêt.
- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation (hors euro) des instruments financiers sur lesquels est investi le FCPE par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative pour les FCPE exposés à ce risque.
- **Risque de valorisation** : il est essentiellement lié à la nature des titres non cotés. Ce risque existe du fait de la souscription puis de la valorisation des titres non cotés, en l'absence de cotations et de références de marchés permettant de les encadrer précisément.

POINT D'ATTENTION

Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un conseil en investissement. Il est destiné à des clients non professionnels au sens de la MIF. Ce document est produit à titre purement indicatif. Natixis Interépargne et Natixis Asset Management ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Avant toute souscription à un FCPE, la notice d'information/le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) devra vous être remis(e). Elle/Il est disponible sur le site Internet www.interepargne.natixis.com/epargnants.

Les caractéristiques, les risques et les frais relatifs à ces investissements sont détaillés au sein de la notice d'information/du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée.



Natixis Interépargne
30, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
France
www.interepargne.natixis.com

